

Date : 21/02/12

## Assurance-vie : Des rendements à 3,30 prévus pour 2012

Publié par Laurene Rimondi

Si les rendements cette année n'ont pas été des plus alléchants, les Français restent attachés à l'épargne de long-terme qu'est l'assurance-vie. Un placement qui reste attractif lorsqu'on sait le choisir.

Après quatre mois de décollecte en assurance-vie, les retraits ayant été supérieurs aux dépôts, et les annonces successives de rendements en baisse autour de 3%, les médias n'ont pas été rares à titrer sur la déshérence de l'assurance-vie. Les derniers chiffres ont cependant été, depuis, analysés et le discours commence à changer. Les rachats effectués par les assurés n'ont en effet été que partiels dans la grande majorité, destinés à couvrir des besoins en consommation ou des investissements dans la pierre. Pas de divorce, donc, entre les Français et leur placement préféré.

L'assurance-vie devrait donc reprendre des couleurs l'an prochain. Les assureurs tablent tous sur une remontée des taux pour 2012 et le cabinet de conseils Facts&Figures a de son côté récemment prédit un taux servi à 3,20% à plus ou moins 0,20%. « L'assurance-vie n'est pas morte » a déclaré son président, Cyrille Chartier-Kastler, interprétant la situation actuelle comme une stabilisation de l'assurance-vie, après une décennie de croissance soutenue.

Alors que le fonds en euros rapportait 12% il y a 20 ans, la chute est rude. Les assurés se posent peut-être des questions sur la moyenne annoncée à 3% cette année. En effet, la majorité des annonces des grandes compagnies, banques ou assurances, sont supérieures. Attention, les compagnies ont tendance à ne communiquer que sur les contrats les plus jeunes. Les taux ne sont en effet pas uniformisés sur la durée de détention, et s'affaiblissent avec les années.

Une niche fiscale

L'assurance-vie reste bien le produit d'épargne favorisé par les Français pour préparer leur retraite, selon un récent sondage du **Cercle des épargnants**. Car les Français ne s'y trompent

## Évaluation du site

Ce site, animé par la rédaction du magazine professionnel News Assurances Pro s'adresse au grand public. Il propose des ressources (aide, fiches pratiques, dossiers explicatifs...) ainsi que des articles en rapport avec l'actualité des assurances.

**Cible**  
Grand Public

**Dynamisme\*** : 8

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

pas, l'assurance-vie présente un ensemble d'atouts indéniables. D'abord en proposant une épargne non plafonnée dotée d'une fiscalité avantageuse dès 8 ans de détention, tout en conservant sa disponibilité puisque l'épargne peut être retirée à tout moment.

Surtout, le fonds en euros présente le grand avantage de sécuriser l'épargne puisque c'est l'assureur qui porte le risque. L'assurance-vie offre également une grande liberté de rédaction de la clause bénéficiaire, le seul vecteur qui permette de désigner le ou les héritiers de son choix.

Choisir un prestataire en fonction du taux sur le long terme

Au moment de la souscription, attention cependant à ne pas se laisser avoir par la facilité. Si les bancassureurs sont les premiers distributeurs de produits d'assurance-vie avec 51,5% des parts de marché, les banquiers qui proposent des produits d'assurance ne sont pas toujours les mieux placés. Privilégiés par les clients car ils proposent un réseau facilement accessible, ils sont loin de proposer les taux les plus attractifs sur la longueur.

Il est préférable de favoriser un prestataire dont les promesses de rémunération sont tenues sur le long terme et éviter les établissements qui ne proposent des rendements alléchants que les premières années, destinés à attirer les nouveaux clients. L'assurance-vie est un placement de long-terme et n'a d'intérêt qu'envisagé de cette manière, la fiscalité la plus intéressante étant fixée pour les contrats âgés d'au moins 8 ans.\*

Les associations les plus vertueuses

Les associations d'épargnants type AFER, Adif ou Agipi restent les plus vertueuses en la matière puisqu'ils sont les seuls à servir la même rémunération à tous leurs contrats. Les contrats anciens ne sont donc pas défavorisés face aux nouveaux. Preuve en est, les associations d'épargnants détiennent les records de longévité avec une durée moyenne d'épargne de 18 ans des clients, contre 8 ans pour les autres réseaux.